



MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 033-213303852-20260323-2603ARR3ADJ-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
2026.0311

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION AU 3^{ème} ADJOINT

Le Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, **Madame Martine LECOULEUX**

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que **Monsieur Alain ARNOUD** a été élu 3^{ème} adjoint

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Alain ARNOUD**, 3^{ème} adjoint au Maire, pour s'occuper des affaires suivantes :

- Associations
- Entretien de la voirie
- Pistes forestières
- Réseaux eau, assainissement et électricité

ARTICLE 2 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Alain ARNOUD**. **Monsieur Alain ARNOUD** ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- La Sous-Préfecture de LIBOURNE
- Au Trésorier Municipal
- À l'intéressé pour notification

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 23 Mars 2026

Signature de l'intéressé

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 23 mars 2026

Le Maire,

Martine LECOULEUX